Algérie : pour la sixième année consécutive, les services de messagerie et les réseaux sociaux étaient inaccessibles pour éviter les fraudes massives au Bac

13/06/2022 à 18h59



Pour la sixième année consécutive, l'Algérie est privée d'Internet pour cause de Bac. Les épreuves de l'examen de fin du cycle secondaire ont démarré ce dimanche 12 juin et les principaux services de messagerie et les réseaux sociaux étaient inaccessibles dès la matinée. La promesse de ne pas bloquer la connexion cette année n'a pas été tenue. Même la connexion filaire a été perturbée.

La mesure a été prise pour éviter la triche. L'avènement d'Internet et des réseaux sociaux fait craindre aux autorités une fraude massive et une fuite des sujets à grande échelle. Depuis quelques années, l'obsession de lutter contre la triche a pris le dessus sur le reste, bien que les épisodes de grande fuite des sujets ne soient pas très fréquents.

Le plus mémorable est celui de 1992. À l'époque, ni Internet ni la téléphonie mobile et ses terminaux n'existaient pas encore mais l'examen a dû être refait à cause de l'ampleur de

la fraude. D’où les critiques qui ciblent les mesures actuelles de blocage de la connexion.

Le scénario de 1992 est la preuve que les méthodes « classiques » de triche peuvent être aussi, sinon plus, dévastatrices que ce que permettent aujourd’hui les nouvelles technologies.

De plus, des techniques existent pour limiter les velléités de fraude, ou même les annihiler, comme l’interdiction des terminaux dans les salles d’examen et le brouillage du réseau dans les environs le temps que durent les épreuves. Mais c’est, semble-t-il, le « risque zéro » qui est recherché, un objectif pas évident à atteindre ni dans les examens scolaires ni dans d’autres domaines.

L’Algérie a aussi durci sa législation en la matière. Un amendement du Code pénal effectué en 2020 prévoit des peines de prison allant jusqu’à 10 ans pour toute tentative de fraude ou de fuite des sujets, et jusqu’à 15 ans si la fuite cause l’annulation partielle ou totale de l’examen. […]

TSA